

COMPTE RENDU

Conseil municipal du vendredi 9 juin 2017

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal.

DOSSIER ETUDE AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG

Dans le cadre du projet d'aménagement cœur de bourg, il est prévu d'acheter une vieille maison de bourg fermée depuis plus de 20 ans, qui comprend un commerce au rez-de-chaussée et l'aménager de manière à repositionner la pharmacie actuellement mal située, en prévision également de logements locatifs à l'étage. Opportunité de ce bâtiment de créer un deuxième local plus petit qui pourrait convenir à une activité commerciale.

Dépenses	Montant HT	Financements	Montant
Etude aménagement bâtiment en cœur de bourg	15 450,00 €	LEADER – Contrat de Pays – 64%	9 888,00 €
		Autofinancement Melrand – 36%	5 562,00 €
TOTAL	15 450,00 €		15 450,00 €

➤ **Avis favorable du conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions.**

EMPLOIS SAISONNIERS 2017

L'art dans les chapelles

Comme chaque année il est proposé de recruter 2 saisonniers dans le cadre de la manifestation L'Art dans les chapelles qui se déroulera cette année du 7 juillet au 31 août et les 3 premiers week-ends de septembre (fermeture hebdomadaire le mardi).

- Journées de formation les 5 et 6 juillet de 9h à 18h
- Week-end inauguration : vendredi 7 juillet 14h à 19h, samedi 8 et dimanche 9 juillet 10h-13h / 14h-19h
- Ouverture chapelle du Guelhouit du 7 juillet au 31 août, du mercredi au lundi ainsi que le 14 juillet et les 3 premiers week-ends de septembre

Les guides seront recrutés sur le grade d'adjoint du patrimoine, 1^{er} échelon.

En cas d'absence ou de désistement des guides il est proposé d'autoriser le Maire à recruter éventuellement d'autres saisonniers en cas d'absence ou de démission de ces derniers, dans les conditions énumérées ci-avant.

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

ALSH été 2017

Le conseil municipal décide de l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement (3 – 12 ans) et arrête les modalités de fonctionnement.

Période de fonctionnement :

Chaque lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi du lundi 10 juillet 2017 au vendredi 28 juillet 2017 inclus.

Locaux :

Complexe polyvalent : salle des sports, salle polyvalente et garderie.

Personnel :

Directrice : Mme Marianne LE CLAINCHE

Agent d'animation : Mr Mathieu MACHAVOINE

Monsieur le Maire est autorisé à recruter les animateurs selon le nombre d'enfants inscrits ainsi que le personnel de service pour la préparation des repas.

Rémunérations :

Les animateurs seront recrutés par contrat à durée déterminée sur le grade d'adjoint d'animation et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de ce grade.

Ils bénéficieront de 2 journées de préparation, rémunérées, en fonction de leurs disponibilités pour se libérer. En fin de centre, les animateurs percevront une indemnité compensatrice de congés payés à raison de 10 % des bruts perçus.

Assurance responsabilité civile :

Une assurance responsabilité civile a été signée avec SMACL ASSURANCES.

- **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

FONCTIONNEMENT ALSH ETE 2017

Compte tenu des nouvelles directives règlementaires – décret n°2017-509 du 7 avril 2017, applicable à partir du 8 avril 2017, relèvement à 15 € du seuil règlementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Cela a pour conséquence immédiat de revoir la délibération de fonctionnement de l'alsh **dès l'été 2017** dans le sens où il n'est plus possible de stipuler ceci : **Il est fait application d'un forfait de facturation minimum de 5 €.**

- Soit appliquer un forfait de facturation minimum de 15 €, soit trouver un autre mode de fonctionnement.
- **La décision sera applicable pour l'ensemble des services : ALSH dans son ensemble, cantine, garderie, avec effet immédiat.**
- **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES / TAP / ALSH DU MERCREDI ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Le nouveau Président de la République, Mr Emmanuel MACRON, ayant fait part de sa volonté de laisser au libre choix des élus l'organisation des rythmes scolaires et des TAP, la question se pose en ce qui concerne l'organisation des services à compter de septembre prochain :

- Rester sur 4 ½ jours d'école ou repasser à la semaine des 4 jours (école publique) ?
- Continuité ou suppression des TAP ?
- Continuité ou suppression de l'ALSH du mercredi ?

Compte tenu du peu de temps laissé aux collectivités et surtout du peu d'éléments actuellement à disposition des élus pour prendre une décision radicale, la commission du personnel, réuni le 29 mai dernier a abordé le dossier d'un point de vue de gestion du personnel, et propose de maintenir à l'identique les rythmes scolaires, tap et alsh du mercredi pour l'année scolaire 2017/2018.

Il est proposé que la commission affaires scolaires se penche sur la mise en place d'un questionnaire à destination des familles pour la rentrée 2017, en concertation avec les enseignants et la responsable du service animation.

Toutefois la pérennisation ou la suppression du fonds de concours accordé jusqu'à maintenant aux collectivités aura un impact dans la décision qui sera prise.

- **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CREATION EMPLOI D'AVENIR AU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

La commission du personnel, réunie le 29 mai dernier, a acté le principe de repartir sur un nouvel emploi d'avenir, celui actuellement en place s'achevant le 31 août prochain.

Les nouvelles directives ministérielles n'étant pas encore connues (maintien, arrêt, financement de l'Etat à 75%, nouveau type de contrat), il est toutefois proposé d'ouvrir un emploi d'avenir à temps complet sur 36 mois (comme la 1^{ère} fois), à compter du 1^{er} septembre 2017.

La personne recrutée serait sur un CDD d'1 an pour commencer, avec renouvellement 2 ans si tout se passe bien.

La Mission Locale a transmis une seule candidature pour le moment : la commission du personnel a acté le principe que la personne soit reçue par le maire et l'adjoint au personnel, et que si l'entretien se passe bien un stage de 2 semaines lui sera proposé au sein des 3 services concernés.

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS DE GRADES

Dans le cadre des avancements de grade 2017, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune afin que les agents concernés puissent être nommés.

Nouveau tableau des effectifs :

- **Titulaires temps complet**
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1
 - Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 1
 - Educateur APS principal 1^{ère} classe : 1
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 3
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 2
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe : 1
- **Titulaires temps non complet**
 - Technicien 33/35^{ème} : 1
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe 28/35^{ème} : 2
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe 33/35^{ème} : 1
 - Adjoint technique territorial : 21/35^{ème} : 1
 - Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe 32/35^{ème} : 1
- **Contractuel permanent temps complet**
 - Attaché de conservation du patrimoine : 1
- **Contractuel permanent temps non complet**
 - Adjoint technique territorial 20/35^{ème} : 1
- **Contrat de droit privé**
 - Emploi d'avenir temps complet : 1

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : DESIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL

Le recensement de la population va se dérouler du 18 janvier au 17 février 2018.

Comme les années précédentes il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal : il est proposé de nommer par arrêté municipal Mme Myriam MODICOM qui s'est déjà chargée des 2 précédents recensements de population.

Ses missions seront les suivantes :

- Mettre en place l'organisation du recensement

- Mettre en place la logistique
- Organiser la campagne locale de communication
- Assurer la formation de l'équipe communale
- Assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs

L'agent est soumis à des obligations de confidentialité, y compris en matière informatique.

La commission du personnel se réunira à l'automne prochain pour choisir les agents recenseurs ; le conseil municipal sera chargé d'ouvrir les postes et de définir la rémunération des agents.

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

PROJET COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE

Par courrier en date du 2 février 2017 le Maire s'était engagé auprès du Collège Charles Langlais de PONTIVY, pour participer au projet « Collèges numériques et Innovation pédagogique ».

Pour cela une somme de 4 000 € a été provisionnée au budget primitif 2017.

Par courrier en date du 11 mai dernier, le recteur de l'académie de Rennes a informé le Maire que l'école Gabriel Louis Guilloux a été retenue pour le projet. Le dossier de demande de subvention doit être transmis **au plus tard pour le 16 juin prochain** ; le Maire a participé le 30 mai dernier à une réunion préparatoire pour constituer le dossier.

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Financements	Montant
Tablettes numériques	6 666,67 €	8 000,00 €	Etat – équipement (50% de 8 000 € TTC)	4 000,00 €
			Autofinancement Melrand	4 000,00 €
TOTAL	6 666,67 €	8 000,00 €	TOTAL	8 000,00 €

Dépenses supplémentaires à supporter par les collectivités :

- **Ressources numériques, avec reversement du financement d'Etat de 500 €, versé au collège et reversé aux collectivités (sinon ce sera au collège de supporter la dépense)**
- **Maintenance informatique**

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

LOYERS MAPA : nouvelle convention

Dénonciation du bail de location entre la mairie et la MAPA en date du 13/02/2017 afin de faire modifier les loyers.

Il est proposé ce qui suit :

- **Composition de la MAPA :**
 - o 4 T1
 - o 20 T1 Bis
- **Revalorisation des loyers :**
 - o *Motif* : se rapprocher au plus près des loyers perçus par la MAPA (le bailleur)
 - o *Base de calcul* :
 - Loyer T1 – février 2017
 - Loyer T1 Bis – février 2017
 - Coefficient d'occupation des logements année 2016 : 86,94%
 - o *Loyer mensuel dû par le bailleur à compter du 1^{er} juillet 2017 :*
 - (86,94% d'occupation, soit 11 199,84 € arrondi à **11 200 €/mois**)
 - Révision au 1^{er} juillet de chaque année, sur la base de l'indice de référence des loyers : Loyer de juin x indice 4^{ème} trimestre n-1 / indice 4^{ème} trimestre n-2

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CHAPELLE ST FIACRE – AVENANT N°2 LOT N°2 CHARPENTE

Redressement de la voûte de la chapelle : l'intrados des chevrons formant ferme sont très irréguliers. L'entreprise doit redresser plus que prévu la charpente. Pour surveiller le traitement des champignons lignivores, il a été prévu une trappe de visite à chaque entrain traité.

- Redressement voûte : + 3 815,50 € HT
- 3 trappes d'accès : + 660,00 € HT (220 € l'unité)
- Soit une plus-value de 4 475,50 €, ce qui porte le lot n°2 augmenté de l'avenant n°1 et de l'avenant n°2 de 227 917,27 € HT à 240 210,82 € HT soit 288 252,98 € TTC.
- **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

SERVITUDE DE PASSAGE POUR PIETONS ET VEHICULES A LANN KERSULAN

Les conjoints LE BOT, propriétaires d'une parcelle boisée située en la commune de GUERN au lieu-dit Lann-Kersulan, cadastrée à la section ZW sous le n°45 envisagent de céder cette parcelle boisée à Mr et Mme LE SAUX.

L'accès à ce terrain se fait par une parcelle appartenant à la commune de MELRAND depuis des temps immémoriaux. Après diverses recherches il s'avère qu'il n'existe pas de servitude de passage.

Les futurs acquéreurs demandent de régulariser un droit de passage afin de leur garantir l'accès pour l'avenir. Un expert forestier s'est rapproché du Maire à ce sujet.

Le chemin étant déjà existant, il est demandé au conseil municipal de statuer sur la servitude de passage.

La constitution de servitude de passage se fera dans l'acte de vente. Les frais de constitution de servitude seront à la charge des vendeurs, la commune de MELRAND n'aura aucun frais à supporter.

- **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

RODP 2017 ORANGE

Une redevance annuelle est due par ORANGE suivant le patrimoine des équipements de communications électroniques installés sur le territoire de la commune (5 132,41 € en 2016 ; 5 322,86 € en 2015 ; 5 343,55 € perçus en 2014 ; 5 285,79 € perçus en 2013).

- RODP 2017 (l'actualisation est liée à l'évolution du coût de la construction, orienté à la baisse sur la période de référence pour la RODP 2016 – comme en 2015) :

	Km / m ²	Montant unitaire	Total
Artères aériennes	64,010 km	50,74 €	3 247,87 €
Artères en sous-sol	44,909 km	38,05 €	1 708,79 €
Emprise au sol (1 cabine supprimée ; 2 armoires)	2m ²	25,37 €	50,74 €
Total			5 007,40 €

- **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

VILLAGE DE L'AN MIL TARIFS BOUTIQUE

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
Farine de grand épeautre	Moulin de Sébrevet		3.25 €
Jeu des 7 familles – Découverte – Le...	Editions Gisserot		6.50 €
La vie au Moyen Age – Aventure de...	Editions Gisserot	Péricard et C.	5.00 €
Blaireau 20 cm.	PIA		3.58 €

Mouton debout 26 cm.	PIA		5.85 €
Chouette 20 cm.	PIA		4.50 €
Vache assise 17 cm.	PIA		4.55 €
Auto-collant blason de la commune	Pigment rouge		2.00 €
Lapin peluche douce 3 assortis 14 cm.	PIA		2.27 €
Rat couché 22 cm.	PIA		4.55 €
Canard 15 cm.	PIA		3.25 €

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL

Demande de la Direction Générale des Finances Publiques de VANNES d'admettre en non-valeur une créance de 12,00 € émise par la Trésorerie d'Auray pour de la TLE (DP12810E0017) : créance irrécouvrable, montant inférieur au seuil des poursuites.

➤ **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

QUESTIONS DIVERSES

DIVERS

Question de Josiane LAURENT : depuis les dégâts causés par la tempête Zeus, des fils de téléphone sont toujours à terre dans différents endroits

Réponse de Charles BOULOULARD : Orange a été averti plusieurs fois mais ils n'interviennent pas assez vite ; un courrier va être adressé à Orange pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

Intervention Jean-Marc LE SAUX : Si les propriétaires des bois tombés ne nettoient pas ou n'enlèvent pas les arbres tombés, orange n'interviendra pas

Réponse de Josiane LAURENT : la mairie peut-elle faire un courrier aux propriétaires des bois concernés pour leur demander d'intervenir ?

Réponse de Charles BOULOULARD : d'accord, la mairie va chercher les coordonnées des propriétaires et faire les courriers nécessaires

Josiane LAURENT : si possible faire retour aux élus lors du prochain conseil municipal

RETOURS DES COMMISSIONS ET DES REFERENTS

✚ **Sports / associations** : lors de la dernière réunion le projet vestiaires a été revus. Diverses remarques ont été remontées à Mr BERNIER, nouveau projet présenté en juillet

✚ **Finances** : revalorisation de la DGF suite à une hausse de la population (+ 14 habitants)

✚ **Travaux / voirie** :

- L'entreprise EUROVIA a été retenue pour les travaux à l'école
- Travaux « droit de tirage » retenus par la commission en fonction de diverses indications du responsable des services techniques : environ 50 000 € de travaux prévus
- Rue de St Rivalain : démarrage des travaux le 19/06, jusqu'à fin juillet, déviation à mettre en place ; réunion des riverains le 13/06 à la salle polyvalente – 20h30

✚ **Assurances** : l'analyse des offres est en cours, retour prévu fin juin

✚ **Communication** :

- Travail auprès de la presse pour qu'il y ait plus d'articles car beaucoup moins qu'avant
- Magazine livré avant le 10/07 : plus compliqué à le boucler cette fois-ci (retours des articles)
- Fondation du Patrimoine : un panneau d'info va circuler entre les différents pardons pour les appels aux dons. 2 comités de chapelle ont fait des promesses de dons

Culture / tourisme / loisirs :

- Lors de la dernière réunion, bouclage du programme de la Fête de la Musique organisée le 17/06
 - Démarrage à 18h30
 - MDA de CMC
 - Third Gamma
 - Bugalé Melrand
 - NAC
 - Manu FM
- Terrain multisports : examen des 2 devis, les entreprises vont être reçues prochainement

 **Affaires scolaires :** mi-mai visite des multisports du secteur par le CME pour voir ce qui a déjà été fait par les 2 sociétés

 **Nuisibles :** RAS (1 nid défilé il y a 15 jours) > bilan au prochain CM.

Dates à retenir :

- **Prochain conseil municipal :**
 - **Vendredi 30 juin – 20h : élection des délégués et des suppléants des conseil municipaux pour l'élection des sénateurs**
 - 1^{er} tour du scrutin le dimanche 24 septembre de 8h30 à 11h
 - 2^{ème} tour, s'il y a lieu, le même jour, de 15h30 à 17h30
 - **Vendredi 7 juillet 2017 – 20h**
 - **Pas de conseil municipal en août**
- 1^{er} tour des législatives : dimanche 11 juin
- 2^{ème} tour des législatives : dimanche 18 juin

Manifestations :

- dimanche 11 juin : Après-midi Portes Ouvertes "Les Melrandais Volants"
- vendredi 16 juin : Assemblée Générale du comité de la Vallée du Guelhouit
- samedi 17 juin : Fête de la musique > sécuriser la place (appel aux élus disponibles)
- **samedi 17 juin : AG Melrand Foot – 18h30**
- dimanche 18 juin : Kermesse de l'école Gabriel Louis Guilloux
- samedi 24 juin : Association l'Atelier Vikings > concert de musique rock à la ZA (terrain le Boutouiller)
- dimanche 25 juin : Kermesse de l'école Notre-Dame du Guelhouit
- dimanche 02 juillet : Pardon du Guelhouit
- dimanche 02 juillet : Journée d'ouverture de la saison au Village de l'An Mil
- vendredi 07 juillet : Ouverture de l'Art dans Les Chapelles